

**PROCES VERBAL  
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
Du Vendredi 7 mars 2025 à 20 heures 00**

Le **SEPT MARS DEUX MILLE VINGT CINQ A VINGT HEURES**, le Conseil Municipal légalement convoqué, en application des articles L.2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni en session ordinaire à la salle des Mariages de SASSETOT LE MAUCONDUIT sous la présidence de M. Eric SCARANO, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux

- en exercice           15  
- présents               08  
- votants                 11

Date de convocation du Conseil Municipal : 03/03/2025  
Date d'affichage de l'ordre du Jour : 03/03/2025

Etaient présents :

	Présent	Abs excusé	Abs non excusé	Procuration à		Présent	Abs excusé	Abs non excusé	Procuration à
Éric SCARANO	x				Antoine DUBUC		x		
Sabrina CORRUBLE		x		M. SCARANO	Samuel RICHARD	x			
Dominique TALBOT		x		Mme PERRIER	Jérôme CAVELIER		x		
Amélie PERRIER	x				Médérique DAVID			x	
Jérôme SEYER			x		Philippe RASSE	x			
Brigitte PAULEAU-LISS		x		Mme PAUMET	Sylvain AUBE	x			
Martine PAUMET	x				Maïa MACAUX	x			
Aude DE CASTET	x								

**Secrétaire de séance : Mme Martine PAUMET**

Monsieur le Maire rappelle les points évoqués dans le procès-verbal de la séance du 7 février 2025. Le Conseil Municipal n'ayant aucune observation à formuler, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire expose l'ordre du jour :

**L'ORDRE DU JOUR**

- 1) Réhabilitation et demande de subventions salle des Glycines
- 2) SDE76 : Renforcement de réseaux Sente des Douaniers
- 3) Création d'un poste permanent d'adjoint technique à temps non complet
- 4) Remplacement du véhicule technique
- 5) Questions diverses
- 6) Communication au Conseil Municipal
- 7) Tour de table

### **2025-03-01 Réhabilitation et demande de subvention salle des Glycines**

Monsieur le Maire expose le projet de réhabilitation de la salle des Glycines afin de la rendre accessible aux personnes à mobilités réduites et de répondre aux normes en vigueur. Un décompte provisoire laisse apparaître un coût HT de 59 751.73 €. Des subventions auprès de l'Etat et du Département seront sollicités sur cette base.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Accepte que des travaux soient effectués à la salle des Glycines,
- Autorise Monsieur le Maire à demander les subventions auprès du Département, de la DETR et de toutes autres organismes financeurs.

### **2025-03-02 SDE76 Renforcement de réseaux Sente des Douaniers**

Monsieur le Maire présente le projet préparé par le SDE76 pour l'affaire Renforcement de réseaux Sente des Douaniers dont le montant prévisionnel s'élève à 132 120 € TTC et pour lequel la commune participera à hauteur de 10 420 € TTC. Il s'agit de poser un transformateur supplémentaire du fait d'un problème de puissance électrique actuellement et d'enfouir les lignes de télécommunication.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire, à :

- Adopter le projet ci-dessus,
- Inscrire la dépense d'investissement au budget de l'année 2025 pour un montant de 10 420 € TTC,
- Demander au SDE76 de programmer ces travaux dès que possible,
- Signer tout acte afférent à ce projet, notamment la convention correspondante à intervenir.

### **2025-03-03 Création d'un poste permanent d'adjoint technique à temps non complet**

Monsieur le Maire relate le succès des services de la garderie et de la cantine. Afin de répondre à la réglementation en vigueur, il est nécessaire que les missions d'une personne actuellement en poste soit redéfini. Ainsi, il convient de créer un poste d'adjoint technique à temps non complet relevant de la catégorie C pour effectuer les missions de garderie, surveillance de cantine, dortoir et ménage.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire, à créer un poste permanent d'adjoint technique à temps non complet.

### **2025-03-04 Remplacement du véhicule technique**

Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire de procéder au remplacement du véhicule du service technique.

Après consultation de plusieurs garages, il propose l'acquisition d'un Citroën Jumpy pour un montant de 32 227.76 € TTC et la reprise du véhicule existant Renault Trafic pour un montant de 3 000 € TTC soit un coût final de 24 356.47 € HT. Une subvention de 30 % sera sollicitée auprès du Département.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire, à :

- acquérir le véhicule au prix de 32 227.76 € TTC auprès de l'entreprise DUVAL GRABOWSKI,
- vendre le véhicule Renault Trafic au prix de 3 000 € TTC à la même société
- signer toutes les pièces relatives à cette acquisition et cette vente,
- solliciter la subvention auprès du Département et de toutes organismes financeurs,
- inscrire les crédits nécessaires au budget primitif 2025.

### **Questions diverses**

#### 2025-03-05 Convention pour la mise à disposition par le CDG76 d'agent chargé de la fonction d'inspection en santé et sécurité au travail (ACFI) :

Monsieur le Maire rappelle que chaque collectivité doit soit nommer un agent chargé d'assurer une fonction d'inspection dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail soit confier cette mission au Centre de Gestion 76 par l'intermédiaire d'une convention.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à :

- adhérer à la mission optionnelle proposée par le CDG76
- signer la convention d'adhésion relative à la mise à disposition d'un agent chargé de la fonction d'inspection en santé et sécurité au travail par le CDG76 ainsi que tous les documents y afférents
- inscrire au budget primitif 2025 les crédits nécessaires.

#### 2025-03-06 Règlement intérieur de la cantine scolaire :

Au vu des événements récents de la cantine, il est proposé de mettre en place un règlement intérieur de la cantine scolaire ainsi qu'une charte du savoir-vivre et du respect mutuel. Il est ainsi rappelé que la cantine et la garderie sont des services rendus aux familles et la présence des enfants n'y est pas obligatoire.

Par ailleurs, une réunion sera organisée avec l'exploitant de la cantine pour le compostage. Après échange, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le règlement intérieur de la cantine scolaire ainsi qu'une charte du savoir-vivre et du respect mutuel.

#### 2025-03-07 Défense de la commune : Pylône des Grandes Dalles :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un nouveau recours a été déposé auprès du Tribunal Administratif de Rouen contre la décision de refus de retrait des décisions de non-opposition à déclaration préalable de travaux délivrée à la SAS TOTEM France.

Après concertation, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à :

- engager un avocat pour se défendre,
- demander de répercuter les frais de justice,
- de prévoir les crédits nécessaires au budget primitif 2025.

### **Communication au Conseil Municipal**

M. Eric SCARANO :

- Suite à la plainte déposée en août 2024 pour dégradation au stade, le Tribunal judiciaire du Havre a classé ces faits sans suite, réception de la réponse le 25 février 2025.
- Demande de créer un groupe de travail avec la Brigade Verte, l'Agglomération afin de savoir comment retracer le chemin peut-être l'idée piéton/vélo.

- Suite au problème du 6 février, Séminor va remplacer le parc des chaudières rue du Moulin. Cet incident laisse paraître un problème de suivi de la part de Séminor. Une réunion sera donc organisée en Mairie avec le bailleur social et les résidents.

## Tour de table

### M. Philippe RASSE :

- Est allé à la réunion des élus, en tant que retraité en gendarmerie. Un point a été fait au niveau de la sécurité routière, les interventions, la délinquance et la prévention. Il a rencontré le référent de la commune de Sassetot qui va faire le lien au sujet de la vidéoprotection. Monsieur le Maire informe qu'une réunion est prévue le 20 mai avec le Commandant Ledentec au sujet de la cybersécurité.
- Propose de faire un état des lieux de l'état des édifices pour pouvoir faire des programmes d'interventions. Cette idée sera évoquée lors de la prochaine commission des travaux.
- Demande l'avancement de la réparation du calvaire cassé. Monsieur le Maire est en contact avec la commission du patrimoine et une entreprise pour étudier les travaux.
- Rappelle que des panneaux de rues sont effacés. Monsieur le Maire évoque que cela va être fait prochainement.
- Le buste de Sissi a besoin d'être nettoyé. Monsieur le Maire note que cela sera au printemps et ajoute que des rosiers seront plantés près de ce buste.
- La porte de l'armoire électrique reste souvent ouverte.
- Informe que l'association GDA a réservé la présence du Père Noël le 6 décembre.

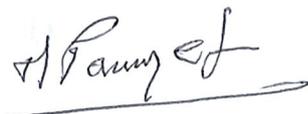
### M. Samuel RICHARD :

- La porte du coffret électrique est cassée au Chants des Oiseaux. Une intervention auprès du prestataire sera demandée.



**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h.**

Le secrétaire de séance  
Martine PAUMET



Le Maire,  
Eric SCARANO

